

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2022

Numéro interne de l'acte : 24

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
22/09/2022

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. ISSOUFFI Ramadanani, M. MADI MARI

Chamsidine, M. MADI OUSSANI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , M. OMAR Yankoub, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , Mme TOUMBOU Mariama

Procuration(s) :

M. SOUMAÏLI Mhamadi donne pouvoir à M. SAID-HALIDI Ambdirahamane

Etai(ent) absent(s) :

M. ANGATAHI Anli , M. ASSANI Mohamed , Mme BOINAIDI Habachia , Mme MATTOIR Moissinga , Mme MATTOIR Abouchia , M. OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, M. SOUMAÏLI Mhamadi , M. YBRAHIMA Ybrahima

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BOINA Raim Rifay

Objet : Lancement des études opérationnelles et travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la maison cailloux

Dans le cadre de la mise oeuvre de la politique communale de développement socio-économique, environnementale et de maîtrise de l'énergie du patrimoine bâti, la collectivité chiconienne entrevoit les travaux de rénovation énergétique de l'actuelle mairie.

L'intervention communale porte sur la conception et la réhabilitation des bâtiments et locaux existants afin de répondre au mieux aux exigences définies par la charte Mayénergie-Plus de EDM découlant des textes nationaux et européens en matière de stratégie et d'outils pour l'optimisation de la qualité environnementale des bâtiments.

Afin de permettre la mise en oeuvre des études opérationnelles et suivi des travaux à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil de municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- adopter l'opération et d'arrêter les modalités de financement ci-dessous définies

Etat : 546 631€

Commune : 112 059,47 € en fctva et 24 598,42€

- signer tout acte et engagement relatifs à cette opération y compris les marchés publics de travaux et l'acceptation de financement public de source européenne, étatique, départementale, intercommunale etc. ,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chiconi

Le Maire,

Mohamadi MADI OUSSENI

